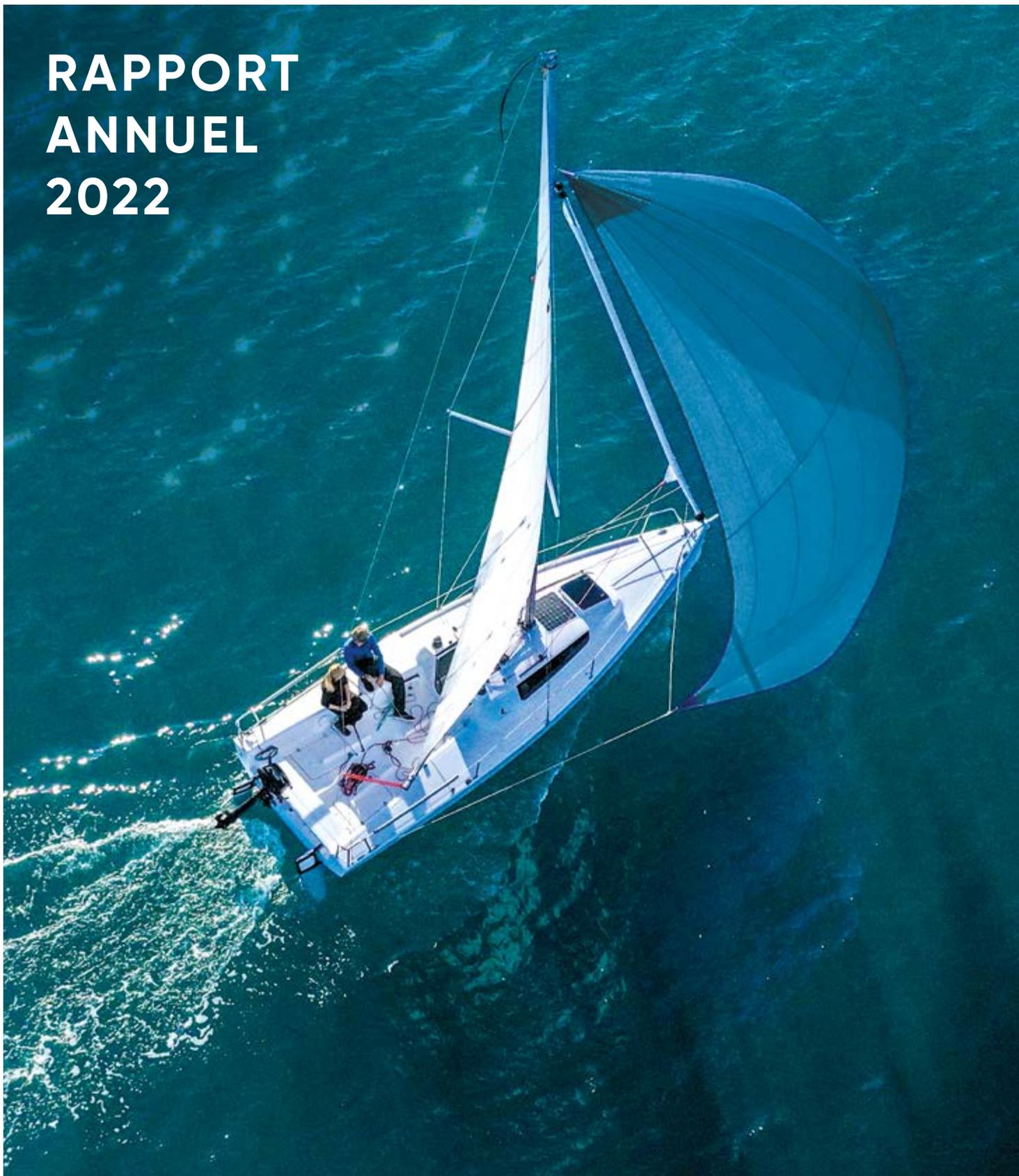


# RAPPORT ANNUEL 2022



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES

---

# SOMMAIRE

---

P.4

**LE MOT  
DU  
PRÉSIDENT**

---

P.6

**CHIFFRES  
CLÉS DE  
LA FILIÈRE**

---

P.8

**01**  
**TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

---

P.26

**04**  
**DIALOGUE  
SOCIAL**

---

P.30

**05**  
**RÉSEAUX**

---

P.34

**06**  
**RÉGLEMENTATION**



---

P.18

**02**

**SALONS**

---

P.22

**03**

**TERRITOIRES**

---

P.40

**07**

**EMPLOI ET  
FORMATION**

---

P.46

**08**

**COMMUNICATION**

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Yves Lyon-Caen,  
Président

## MESDAMES ET MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

Si l'année qui vient de s'écouler a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire, le retour des salons, associé à un dynamisme de la pratique, a permis à notre filière de consolider son développement. Au-delà des conséquences économiques et sociales pour nos entreprises, cette situation exceptionnelle a montré l'importance, pour nos concitoyens, de s'évader sur l'eau. Partout, sur nos littoraux comme sur nos lacs et nos rivières, nous avons vu émerger des nouveaux pratiquants. Là où il aura fallu dix ans pour absorber la crise de 2008, il n'aura fallu que deux ans, à notre filière pour surmonter cette crise mondiale.

Bien sûr, au moment où je rédige ces lignes, le monde est en proie à de nouveaux bouleversements. Mais ne préjugeons pas de l'avenir et préparons-nous, collectivement, une fois encore, à y faire face si besoin. Il faut rester vigilants, tout en continuant à investir, innover et sans cesse moderniser nos approches.

La crise sanitaire a donc agi comme un accélérateur. Quantitativement, nous l'avons vu ; mais aussi, qualitativement. Les quinze millions de pratiquants français expriment désormais très clairement leurs attentes pour allier plaisir aquatique et préservation du milieu naturel. La transition écologique s'impose comme la référence première aujourd'hui, et c'est tant mieux. Et vous montrez, avec vos entreprises, une nouvelle fois, votre capacité à relever ces nouveaux défis et à investir dans cet avenir durable. La FIN est à vos côtés comme toujours pour porter cet élan et vous accompagner au quotidien, comme en atteste le rapport d'activité dont je présenterai les grandes lignes à l'occasion de notre assemblée générale du 23 mars 2022.

Ce jour aura une saveur personnelle particulière puisqu'il marquera l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante à la tête de votre fédération.

Je suis heureux d'avoir pu contribuer à notre vie fédérale et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui m'ont accompagné au cours de ces années. La FIN c'est d'abord une équipe. L'unité, la solidarité, l'esprit de consensus ont présidé chaque instant. Le conseil d'administration comme le bureau de la FIN ont œuvré sans relâche dans l'intérêt premier de la filière nautique française. Je remercie également tous nos équipiers ; les permanents de la FIN, comme ceux de Nautic Festival ou de l'APER, qui effectuent un travail considérable pour rendre concrètes les décisions et les impulsions de leurs instances exécutives. Je quitte donc cette présidence avec émotion mais aussi avec le sentiment du travail accompli quoique pour citer Goethe : « un devoir accompli laisse toujours comme l'impression d'une dette, parce qu'on ne s'est jamais satisfait soi-même entièrement. »

**Bonne lecture à toutes et à tous,**



# — LES CHIFFRES DU NAUTISME FRANÇAIS EN 2020-2021

## L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES NAUTIQUES



**5 668**  
entreprises



**30**  
catégories d'entreprises



**41 361**  
salariés



**4,7 MD €**  
de chiffre d'affaires total



**44 005**

unités produites

dont **3 538** voiliers et **9 745** bateaux à moteur

représentant un chiffre d'affaires de 1,2 MD€

**76%** taux d'export

## LES AMÉNAGEMENTS

+ de **400**  
ports de plaisance  
pour 252 000 places de ports

et près de **40**  
ports à sec  
pour plus de 11 000 places

## LA PRATIQUE NAUTIQUE



**4** millions  
de plaisanciers réguliers



**11** millions  
de pratiquants de sports nautiques



**96 898**  
permis délivrés

**10 913**  
nouvelles immatriculations

77 % DE BATEAUX À MOTEUR ET  
47 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

**79 677**  
mutations de propriété

79 % DE BATEAUX À MOTEUR ET  
58 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

+ de **1000**  
centres nautiques

+ de **15000**  
éducateurs sportifs

+ de **1M**  
de licenciés  
de sports nautiques





---

# 01

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique de la filière nautique s'articule autour du cycle de vie du produit, de sa conception à sa fin de vie, en passant par la phase d'usage.



# GÉRER LA FIN DE VIE DES BATEAUX ET PRODUITS

L'engagement de la filière nautique pour la fin de vie de ses produits est sans commune mesure. Elle est en effet désormais concernée par trois filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), puisqu'après les feux de détresse et les bateaux de plaisance, ce sont désormais les articles de loisirs et de sports nautiques qui sont concernés.

## Bateaux de plaisance : une filière de référence confrontée à d'importants défis

Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'État en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est à ce jour le seul éco-organisme au monde dédié à la gestion de la fin de vie des bateaux de plaisance. Dans le cadre du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs – REP – qui veut que chaque entreprise assume la responsabilité des biens qu'elle produit, l'APER organise, finance et contrôle la déconstruction et le recyclage des bateaux sur l'ensemble du territoire français. Le modèle français est étudié par de nombreux pays européens, désireux de mettre en place un dispositif similaire sur leur propre territoire. Depuis le 20 mars 2018, l'APER est présidée par Jean-Paul Chapeleau, également vice-président de la FIN.

### → Le déploiement de la filière se poursuit...

L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes – constructeurs, importateurs – qui représentent près de 90 % du marché français.

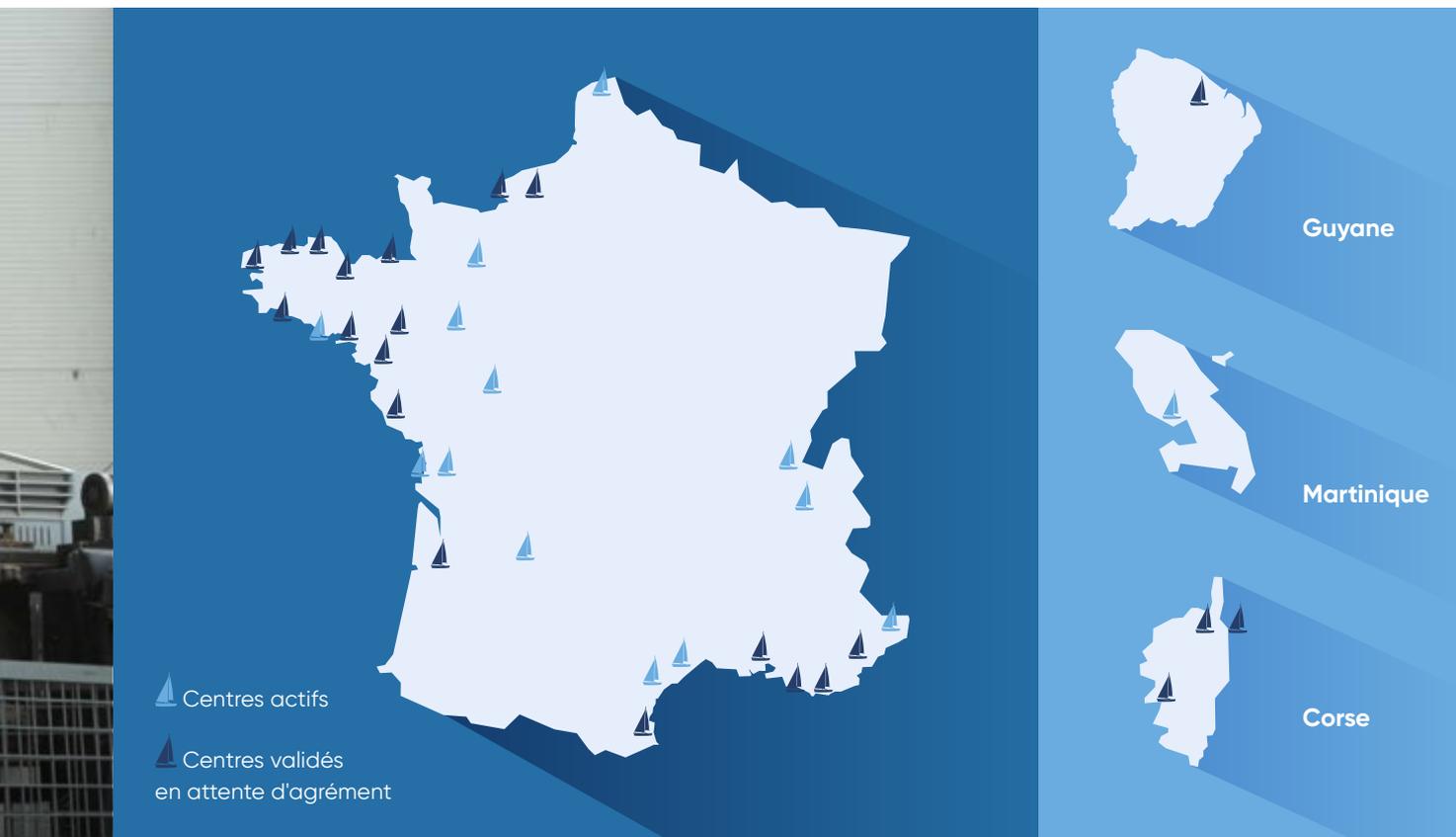
À ce jour, ce sont plus de 4 300 bateaux qui ont été déconstruits depuis le début de l'activité en septembre 2019 dans les 26 centres actuellement opérationnels. Le rythme des déconstructions s'accélère chaque année avec 369 bateaux en 2019, 1259 en 2020, 2 400 en 2021 et des projections à 3 500 bateaux en 2022 et près de 5 000 en 2023.

### ... à travers un maillage territorial renforcé

Pour permettre cette montée en puissance, l'APER renforce sa couverture et son maillage territorial. L'appel d'offres mené en 2021 pour la période 2022-2023 a permis de sélectionner 44 centres, dont 18 nouveaux, qui entreront progressivement en activité dès qu'ils auront obtenu les autorisations administratives nécessaires.

### ... par des efforts importants de communication

Pour faire connaître la filière, des efforts importants de communication sont menés tout au long de l'année : campagne radio et sur le site [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), kits de communication dans les mairies, capitaineries et magasins d'accastillage, brochure grand public, présence continue sur les réseaux sociaux, nouveau site internet, presse, télévision (2 passages aux 20h de TF1 et France 2). L'APER est également allée à la rencontre des plaisanciers et des professionnels cette année, avec un stand au salon du Grand Pavois, partagé avec la FIN, et un au Nautic.



## → La prise en charge du transport au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un enjeu majeur pour la pérennité de la filière

### ... à travers des partenariats

Outre le traitement des demandes spontanées des plaisanciers sur le portail [www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr), l'APER développe des actions spécifiques et des partenariats afin de toujours mieux accompagner la prise en charge des bateaux en fin de vie. Chaque année, deux campagnes nationales de collecte sont effectuées auprès des écoles de la Fédération Française de Voile (FFV). Elles ont permis de collecter 367 bateaux en 2020 et près de 800 en 2021.

L'APER déploie aussi son accompagnement directement auprès des collectivités territoriales afin de les aider à se débarrasser des épaves abandonnées sur leurs territoires. Un accord-cadre de 5 ans a été signé entre l'APER et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour coordonner les moyens en vue de la collecte des bateaux abandonnés sur les aires marines protégées.

Au-delà de contraintes administratives fortes liées à l'agrément par l'État des centres de déconstruction qui freinent l'activité de la filière, celle-ci fait face aujourd'hui à un enjeu majeur, celui de la prise en charge du transport des bateaux jusqu'aux centres de déconstruction. En effet, aujourd'hui, c'est le seul coût qui reste à la charge du propriétaire qui souhaite se débarrasser de son bateau hors d'usage.

Or, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (dite loi AGECE) a instauré, sans aucune étude d'impact préalable, la prise en charge des coûts de collecte et de transport à compter de 2023 pour toutes les filières REP (il existe aujourd'hui une vingtaine de produits concernés par le principe de responsabilité élargie des producteurs tel que celui appliqué aux bateaux de plaisance). Ces coûts sont particulièrement importants pour des produits comme les bateaux et leur prise en charge n'était pas prévue initialement par l'APER lors de la construction de son modèle économique, d'ailleurs approuvé par l'État. Cette nouvelle obligation met donc en péril l'équilibre de la filière et son avenir.

Dans ce contexte, l'APER et la FIN ont proposé de mener une opération test de prise en charge du transport dès 2022 au Président de la Région Bretagne. L'objectif est double : mesurer le coût réel du transport et évaluer l'impact de la gratuité sur l'augmentation des demandes de déconstruction des particuliers.

Les présidents de la FIN, Yves Lyon-Caen, et de l'APER, Jean-Paul Chapeleau, ont aussi appelé les pouvoirs publics à assurer l'avenir de cette filière unique au monde en augmentant la part du DAFN (taxe dont s'acquittent les plaisanciers) qui revient à la déconstruction des bateaux de plaisance à hauteur de 5 % (contre 2 % aujourd'hui). Les producteurs, de leur côté, sont également prêts, en contrepartie, à augmenter encore leur contribution.



---

## Matériaux composites : un guide sur le recyclage en cours de parution

---

Si aujourd'hui 72 % des déchets issus de la déconstruction des bateaux de plaisance sont déjà recyclés ou valorisés énergétiquement sous forme de CSR (combustibles solides de récupération), il reste des progrès à faire dans le domaine du recyclage des composites.

Si le nautisme représente 4 % de l'industrie du composite en France, la FIN a néanmoins pris l'initiative de proposer la création d'un groupe de travail en 2019 aux autres filières confrontées à cette problématique : l'automobile (CNPA), l'aéronautique (GIFAS), l'éolien (SER et FEE), le transport routier et la plasturgie (POLYVIA).

Ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'un guide du recyclage des composites, en partenariat avec 3 centres techniques et l'ADEME, qui sera publié au mois de mars 2022.

### Ce guide proposera :

➤ Une cartographie qualitative et quantitative des flux matières et gisements de déchets dans l'industrie française des composites

➤ Un état de l'art des solutions composites à faible impact environnemental

➤ Un état de l'art des possibilités de revalorisation actuelles des déchets composites

➤ Un annuaire des entreprises françaises capables de traiter des déchets composites

Il sera mis gratuitement à disposition des adhérents de la FIN. Par ailleurs, l'APER mène aussi de nombreuses études et expérimentations sur ce sujet. C'est le cas notamment avec l'école Polytech de Chambéry à propos de l'incorporation de broyats de composite dans les bétons et mortiers fibrés.



---

## Feux de détresse: l'APER Pyro devient PYRÉO et étend son champ d'action

---

L'APER Pyro a été créée par la Fédération des Industries Nautiques et agréée par le ministère de la transition écologique fin 2015 pour répondre à l'obligation des metteurs sur le marché de prendre en charge la fin de vie de leurs produits pyrotechniques dédiés spécifiquement au monde de la plaisance.

L'APER PYRO agit depuis 6 ans pour organiser la collecte et la destruction de ces engins en fin de vie et n'a cessé d'amplifier son activité. Alors que la

première opération menée en 2016 avait permis de collecter 16 290 kg de produits, celle menée en 2021 a atteint 25 240 kg collectés (chiffres 2021 en cours de consolidation).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le périmètre d'intervention de l'APER Pyro a été étendu à la prise en charge de tous les produits pyrotechniques utilisés au-delà du monde de la plaisance: par les acteurs de la pêche, du transport de personnes ou encore du ferroviaire.

Cela représente un changement important qui s'est notamment traduit par le changement du nom de l'APER Pyro en PYRÉO afin de mieux refléter ses nouvelles attributions.

Les magasins d'accastillage devront également désormais collecter les feux de détresse de tous les usagers, qu'ils soient utilisés ou non, et qu'ils soient vendeurs ou non.

---

## Articles de sport et de loisir : une nouvelle filière REP qui concerne aussi le secteur nautique

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la responsabilité élargie des producteurs (REP) d'articles de sport et de loisir (ASL) qu'ils soient français ou étrangers, est entrée en vigueur en France.

Concrètement, l'entreprise qui met sur le marché français un article de sport ou de loisir, qu'elle soit fabricant, importateur, distributeur sous marque propre, ou vendeur à distance B to C, doit assumer, à compter de cette date, le traitement du produit en fin de vie. Pour cela, soit elle s'organise par elle-même via un système individuel de collecte et traitement soit un éco-organisme est chargé de traiter la fin de vie des produits. Les entreprises adhèrent alors à l'éco-organisme à travers une écocontribution versée pour chaque produit vendu sur la base d'un barème établi.

Cette REP articles de sport et de loisir a un champ très large qui touche des produits allant de la raquette de tennis aux cartouches de tir sportif en passant par les vélos. Elle concerne aussi tous les supports et équipements nautiques non couverts par la REP plaisance (celle-ci couvre, pour rappel, les bateaux de plaisance de 2,5 à 24 mètres immatriculés en France, y compris les dériveurs et les catamarans de sport). Tous les autres supports et équipements nautiques sont concernés par la REP ASL : kayaks, paddles, planches (surf, windsurf, kite, wake...), voiles, pagaies, mats de planches à voile, foils, wishbones, pièces détachées et accessoires comme les pieds ou rallonges de mat, leash, mais aussi les équipements de sécurité utilisés pour la pratique des activités nautiques tels que les gilets de sauvetage, les harnais de sécurité, casques, combinaisons néoprène, etc. Les produits couverts par d'autres REP - notamment bricolage, équipements électroniques, textile - ne sont



pas concernés par celle-ci. C'est au producteur de déterminer dans quelle catégorie son produit se classe. Cette REP dite ASL est donc la 3<sup>ème</sup> pour la filière nautique ! La plupart des produits nautiques mis sur le marché français sont ainsi couverts par une REP aujourd'hui.

La Fédération des Industries Nautiques est engagée dans les travaux en cours sur la mise en œuvre de la filière menés par Ecologic, l'éco organisme qui intervient pour le traitement des équipements électriques et électroniques, qui a été agréé pour gérer également la filière des articles de sport et de loisir (ASL). Elle y défend les intérêts des entreprises du secteur nautique. Cela a été le cas notamment lors de l'établissement du barème qui prévoyait dans sa version initiale, des éco-contributions pour les produits nautiques totalement inacceptables. L'implication de la FIN et de ses administrateurs a permis d'aboutir à des niveaux bien plus raisonnables et cohérents.

La FIN participe aussi activement aux travaux sur l'éco-modulation des éco-contributions qui interviendra en 2023 (système de bonus-malus).



---

## Navires abandonnés : la solution proposée par la FIN aux professionnels fait ses preuves

Pleinement opérationnel depuis le début de l'année 2020, le dispositif mis en place par la FIN propose d'aider les professionnels à se débarrasser des navires abandonnés sur leurs chantiers. Réservé aux adhérents, il permet, pour la somme de 650 euros HT (contre 2 000 à 3 000 euros pour une procédure menée individuellement) de voir réalisées l'ensemble des démarches permettant d'obtenir la régularisation de sa situation par le propriétaire, la vente aux enchères publiques du bateau et/ou, le cas échéant, sa déconstruction dans un des centres agréés par l'APER.

À ce jour, le dispositif a déjà permis la prise en charge de près de 50 procédures, avec un taux de réussite de 100 %.

---



# CONCILIER PRATIQUE NAUTIQUE ET RESPECT DU MILIEU

Au-delà des enjeux environnementaux liés à la conception et à la fin de vie du produit, la FIN s'engage aussi, à travers différentes actions, pour concilier la réduction de l'impact sur le milieu et la préservation du plaisir de pratiquer.

## L'exemple de la Méditerranée

L'été 2021 en Méditerranée a été marqué par l'entrée en vigueur d'une réglementation interdisant le mouillage des navires de plus de 24 mètres dans de nombreuses zones afin de protéger le milieu marin et en particulier la posidonie.

En termes environnemental, le bilan de cette première année de mise en œuvre semble plutôt positif : la superficie cumulée d'herbiers impactés sur la période estivale est ainsi passée de 400 hectares en 2020 à moins de 100 en 2021. La réglementation a par ailleurs plutôt été bien respectée : le mouillage des embarcations de plus

de 24 mètres dans les posidonies est passé de 30 % en 2019 et 2020 à moins de 10 % en 2021.

Si l'objectif de préservation de l'environnement est une priorité partagée, il n'en demeure pas moins que cette réglementation réduit significativement l'offre de mouillage des yachts puisqu'elle n'a pas été accompagnée, en amont, contrairement à une demande que la FIN a toujours exprimée auprès des pouvoirs publics, par l'installation d'alternatives au mouillage sur fonds marins, à savoir des coffres. Le déploiement de ceux-ci a seulement été engagé cet automne et devrait

prendre plusieurs années. C'est l'attractivité des côtes françaises qui en pâtit pendant ce temps-là.

À travers la mission qui lui a été confiée par la ministre de la Mer, le Président de la FIN a appelé l'État à mettre en place une véritable stratégie d'implantation de mouillages non impactant pour le milieu en lien avec les collectivités locales.



## La FIN et la Fondation de la mer partenaires pour la protection de l'océan

La Fondation de la Mer est une structure qui œuvre pour la recherche et la protection de l'océan. Elle a lancé un nouveau projet, le Pack Mer, à l'occasion du salon nautique de Paris. Ce pack est un abonnement annuel proposé aux plaisanciers qui leur ouvre des offres et avantages préférentiels sur les services nécessaires à la vie d'un plaisancier (location de bateau, shipchandler, assurance, réservation de place au port, météo, abonnement presse...), tout en contribuant à la sauvegarde des océans puisqu'une partie de la somme de l'abonnement est reversée à la SNSM d'une part, et sert, d'autre part, à financer les programmes de la Fondation dédiés à la sauvegarde des océans.

## Le Nautic maintient le cap de la transition écologique

Chaque année, le salon nautique de Paris est la vitrine de l'engagement des acteurs de la filière nautique dans la transition écologique et l'occasion pour les visiteurs de les découvrir et d'aller à la rencontre des acteurs du changement. Cela a encore été le cas cette année : zone électrique, espace innovations, présence des éco-organismes...



Au-delà de cette dynamique, le salon nautique de Paris a souhaité, lui aussi, s'engager en 2019 sous l'impulsion de la FIN dans une véritable démarche éco-responsable, placée sous le label **Cap Bleu**, afin de réduire son impact environnemental. En 2021, ce cap a été maintenu et les actions pour la transition écologique du salon poursuivies, à travers plusieurs axes :

### La revalorisation et le réemploi des matériaux

- ↳ 25 000 m<sup>2</sup> de moquettes et 450 m<sup>3</sup> d'emballages de protection des bateaux ont été revalorisés à l'issue du salon ;
- ↳ Les matériaux employés pour les cloisons, le mobilier et les ponts lumières des espaces communs étaient réutilisables.

### Une meilleure gestion des déchets

- ↳ Des zones de tri pour les exposants pendant le montage et le démontage ont été mises en place ;
- ↳ 20 points de collecte avec bacs de tri ont été installés pour les visiteurs au sein du salon.

### Une réduction de la consommation énergétique

- ↳ La flotte de véhicules mise à disposition par Volvo, partenaire officiel du salon, était 100 % hybride en 2021 ;
- ↳ La consommation d'énergie a été réduite cette année par un nouveau système d'éclairage et de ventilation des halls.

### Des efforts sur les supports de communication

- ↳ Les supports papier ont été diminués (suppression du magazine Nautic News) ;
- ↳ Les 15 000 badges (exposants, VIP...) ont été collectés à la fin du salon en vue de leur revalorisation ;
- ↳ Le guide dédié aux exposants contenait des conseils pour réduire l'impact de leur participation au salon.

### L'implication des événements du Nautic

- ↳ La transition écologique était à nouveau un critère prioritaire de sélection pour le concours d'innovation nautique.

### Les deux éco-organismes de la filière nautique présents au salon pour rencontrer les plaisanciers

L'APER et l'APER-PYRO, les deux éco-organismes créés par la Fédération des Industries Nautiques pour gérer, respectivement, la fin de vie des bateaux de plaisance et le traitement des déchets pyrotechniques périmés, étaient présents cette année dans le hall 1 du Nautic pour sensibiliser les visiteurs et leur présenter leurs solutions éco-responsables.



---

# 02

## SALONS

Après une année 2020 sans salons nautiques physiques, l'année 2021 a été celle du retour de ces événements, si importants pour la filière nautique. Au-delà du plaisir de se retrouver, ils ont été marqués par un bon climat d'affaires, en dépit d'un contexte sanitaire encore tendu.

# Metstrade 2021 : les entreprises françaises font rayonner leur savoir-faire au sein de 4 pavillons déployés par la FIN



Le METSTRADE - Marine Equipment Trade Show - plus grand salon mondial BtoB des équipements pour le secteur de la plaisance, s'est tenu cette année du mardi 16 au jeudi 18 novembre à Amsterdam.

Pour cette édition 2021, la FIN avait déployé pour la première fois 4 pavillons France, dans chacun des secteurs du salon. L'objectif était d'offrir aux entreprises françaises et à leurs produits et services une visibilité inédite. La FIN avait d'ailleurs également créé dans cette perspective un catalogue digital des exposants nationaux qui a été mis à disposition des visiteurs.

Elle avait aussi obtenu la labellisation "Programme France Export" des Pavillons France de cet événement afin de permettre aux exposants éligibles de bénéficier des aides de l'État dans le cadre du plan de relance (jusqu'à 50 % du coût de leur stand dans la limite de 2500 euros). Malgré le contexte sanitaire aux Pays-Bas et les mesures

de restriction prises juste avant l'ouverture de l'événement, les entreprises françaises ont répondu massivement présentes - contrairement à d'autres pavillons - et ont permis de faire de la France le pays le plus représenté de cette édition 2021 du Metstrade (plus d'une centaine d'exposants).

Si la fréquentation a connu une baisse conséquente, la plupart d'entre eux ont fait part de contacts avec un visitorat de qualité et entendent renouveler leur présence l'année prochaine.

La FIN poursuivra cette belle dynamique en 2022 afin de renforcer encore le rayonnement des équipementiers français sur le plan international.

---

## Le Nautic de Paris 2021 a fait preuve de résilience aux côtés des acteurs du secteur

---



SALON  
*Nautic*

L'édition 2021 du salon nautique de Paris s'est tenue dans un contexte très particulier puisque la cinquième vague du Covid 19 déferlait alors sur la France.

171 000 personnes se sont malgré cela rendues Porte de Versailles au grand rendez-vous de la filière nautique. La FIN avait fait le choix d'une édition plus resserrée en raison de la crise sanitaire (100 000 m<sup>2</sup> contre 130 000 m<sup>2</sup> en 2019) : les visiteurs ont pu découvrir une nouvelle organisation du salon avec tous les bateaux regroupés dans le hall 1, qu'ils soient à voile ou à moteur, aux côtés des destinations, et tous les équipements dans le hall 2. Ce nouveau parcours a permis une meilleure valorisation de l'offre et une expérience facilitée dans le parc des expositions.

Les exposants, dans l'ensemble, ont fait part d'un bon climat d'affaires dans ce contexte particulier et de relations de qualité construites avec les visiteurs.

## Les lauréats du concours innovation 2021 sont...

Comme chaque année, la Fédération des Industries Nautiques et le Nautic de Paris ont organisé dans le cadre du salon, le concours national d'innovation afin d'encourager et valoriser les entreprises de la filière qui innovent. 17 produits et services étaient exposés toute la semaine au sein du salon et au terme de la finale qui a eu lieu le 11 décembre, les gagnants ont été désignés :

- ↳ **Dans la catégorie Produit :**  
**BlueNav**, pour son système de propulsion hybride pour les bateaux de plaisance, qui permet de passer du thermique à l'électrique très rapidement
- ↳ **Dans la catégorie Service :**  
**G&G BoatWash**, qui propose des solutions de carénage écologiques à flot
- ↳ **Le coup de cœur du jury :**  
**BirdyFish**, premier dériveur double à foils, accessible à l'ensemble des pratiquants.

Ils ont été choisis par un jury composé de :

- ↳ **Fabrice Lacoume**,  
Directeur de la division marine chez Yamaha Motor Europe, Vice-président de la FIN
- ↳ **Sabine Roux de Bezieux**,  
Présidente de la Fondation de la Mer
- ↳ **Michel Peltier**,  
Délégué Mer et littoral à l'Office français de la biodiversité
- ↳ **Julien Hue**,  
responsable marketing chez Groupe Macif
- ↳ **Corinne Dufaud**,  
Directrice adjointe chez Nicol's Yacht (lauréate produit Virtual Nautic 2021)
- ↳ **Guillaume Jacquet Lagreze**,  
Président fondateur de SeaZen (lauréat service Virtual Nautic 2021)



An aerial photograph of a rugged coastline. The foreground and middle ground are dominated by light-colored, textured rock formations with some sparse vegetation. The water is a deep turquoise color, and a small boat is visible in the lower-left corner. The overall scene is bright and clear.

---

# 03

## TERRITOIRES

Par leur dynamisme, les entreprises de la filière nautique génèrent d'importantes retombées pour les territoires sur lesquels elles sont implantées (15 milliards d'euros pour 150 000 emplois). La FIN est aux côtés des territoires pour leur faire connaître la filière nautique, ses spécificités et ses besoins. Elle les accompagne dans leurs stratégies de développement de la filière.



# LA FIN AU CŒUR DES ENJEUX MÉDITERRANÉENS DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

Protection environnementale, développement économique, organisation du mouillage, transition numérique, formation, déconstruction, développement territorial, ports de plaisance... Autant de sujets sur lesquels la FIN est très impliquée, au quotidien, autour du bassin méditerranéen, grâce à une présence pérenne et un réseau de partenaires (régions, services et agences de l'État, communes et intercommunalités...).

## Occitanie

La filière nautique occitane regroupe 1 330 entreprises pour 600 M€ de chiffre d'affaires. La collaboration est historique entre la FIN et la Région notamment dans le cadre du Parlement de la mer, au sein duquel siège Colette Certoux, Vice-présidente de la FIN. Les actions de la fédération s'articulent autour de quatre axes principaux, déterminés dans le cadre du plan de relance spécifique au nautisme et à la plaisance, obtenu en 2020 :

### L'accompagnement des entreprises sur les grands salons nautiques français et européens

À l'occasion du METS, la FIN et ADOCC (agence de développement économique de la Région Occitanie) ont permis à 7 entreprises d'exposer et à 8 entreprises de venir découvrir le salon et rencontrer des professionnels. La FIN a reçu individuellement ces 8 entreprises pour les accompagner dans la découverte de la filière, échanger sur leurs projets,

organiser des mises en relation...

Au Nautic de Paris, la présence de la Région Occitanie a été aussi particulièrement forte et dynamique cette année. Colette Certoux a pu rencontrer et échanger avec les entreprises régionales qui exposaient, aux côtés de Didier Codorniou, Vice-Président de la Région. Le stand de la Fédération a également accueilli la conférence de presse de présentation du salon de la Grande Motte (que la FIN parraine) en présence de Stephan Rossignol, Maire de la grande Motte.

### L'accompagnement à la digitalisation des entreprises

La FIN participe aux travaux d'élaboration du plan régional numérique afin que celui-ci soit ouvert et adapté aux entreprises de la filière nautique.

### La formation et la promotion des métiers

L'étroite collaboration entre la FIN et la Direction de la Formation de la Région Occitanie se caractérise par une mobilisation forte des outils

et dispositifs régionaux : programmes de formation dans le cadre du Plan Régional de Formation (123 parcours commandés, soit 66 000 heures de formation, 530 000 €), financement de plusieurs opérations dans les entreprises, des accompagnements RH, plusieurs opérations de sensibilisation des jeunes et des demandeurs d'emploi et des actions de promotion des métiers conduites notamment par les Maisons de Région et sur les salons régionaux.

### La valorisation de la Région Occitanie comme bassin de navigation et comme lieu d'accueil des entreprises nautiques

La FIN a fortement contribué aux travaux engagés par la Région afin de recenser le foncier disponible et suivre à la fois les projets de zones nautiques et d'implantation d'entreprises. Ceux-ci ont abouti à l'édition d'une plaquette en décembre 2021 afin d'encourager l'implantation des entreprises.

## Région Sud / Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Région Sud, le secteur du nautisme représente à lui seul plus de 12 000 emplois et 1,6 Md€ de CA. Après un premier partenariat entre 2017 et 2020, un deuxième a été renouvelé entre la FIN et la Région pour la période 2021-2023.

Concrètement la FIN met à disposition l'un de ses permanents à hauteur de 50 % de son temps, pour l'accompagnement de la stratégie régionale nautique qui vise à faire de la filière locale, un des leaders mondiaux. Cela se traduit par plusieurs actions :

- ↳ Accompagnement de projets de territoires pour le développement d'activités nautiques (Étang de Berre, Port St Louis, Port de Bouc, Marseille, la Ciotat, Rade de Toulon etc...);
- ↳ Appui technique et expertise pour le développement de projets développés à l'échelle locale ou régionale : chantiers d'insertion la Pilotine, projets la Touline, Parcours Performance Nautisme, Calypso, etc.
- ↳ Conseil aux élus et aux entreprises ;

- ↳ Actions de promotion sur les salons nautiques ;
- ↳ Travaux pour promouvoir les métiers et développer l'emploi et les compétences dans le secteur du nautisme : commission emploi formation du conseil maritime de façade, campus des qualifications et des métiers de la mer, etc.

La FIN contribue aussi aux réflexions sur des projets de modernisation de la filière (écoconception, verdissage de la flotte, valorisation des performances environnementales, déconstruction, économie circulaire, pyrotechnie, etc...) et aux travaux conduits en partenariat avec, par exemple, l'association Ecogestes Méditerranée, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence de l'eau, notamment sur la thématique du mouillage des navires de moins de 24 m. Cette année a également été marquée par le renouvellement d'une opération de collecte exceptionnelle de feux de détresse périmés dans les départements des Alpes Maritimes, du Var et Bouches du Rhône. Cette opération, dont la FIN était partenaire aux côtés de la Région, l'ADEME, la DIRM et l'UPACA, a permis de collecter plusieurs tonnes de déchets pyrotechniques.

## Grande Plaisance : un enjeu prioritaire

Parmi les enjeux et actions prioritaires en Méditerranée figurent ceux relatifs à la grande plaisance. Celle-ci pèse dans la région Sud pour un milliard d'euros et 15 000 personnes employées directement. Ses retombées économiques indirectes pour les territoires locaux sont considérables.

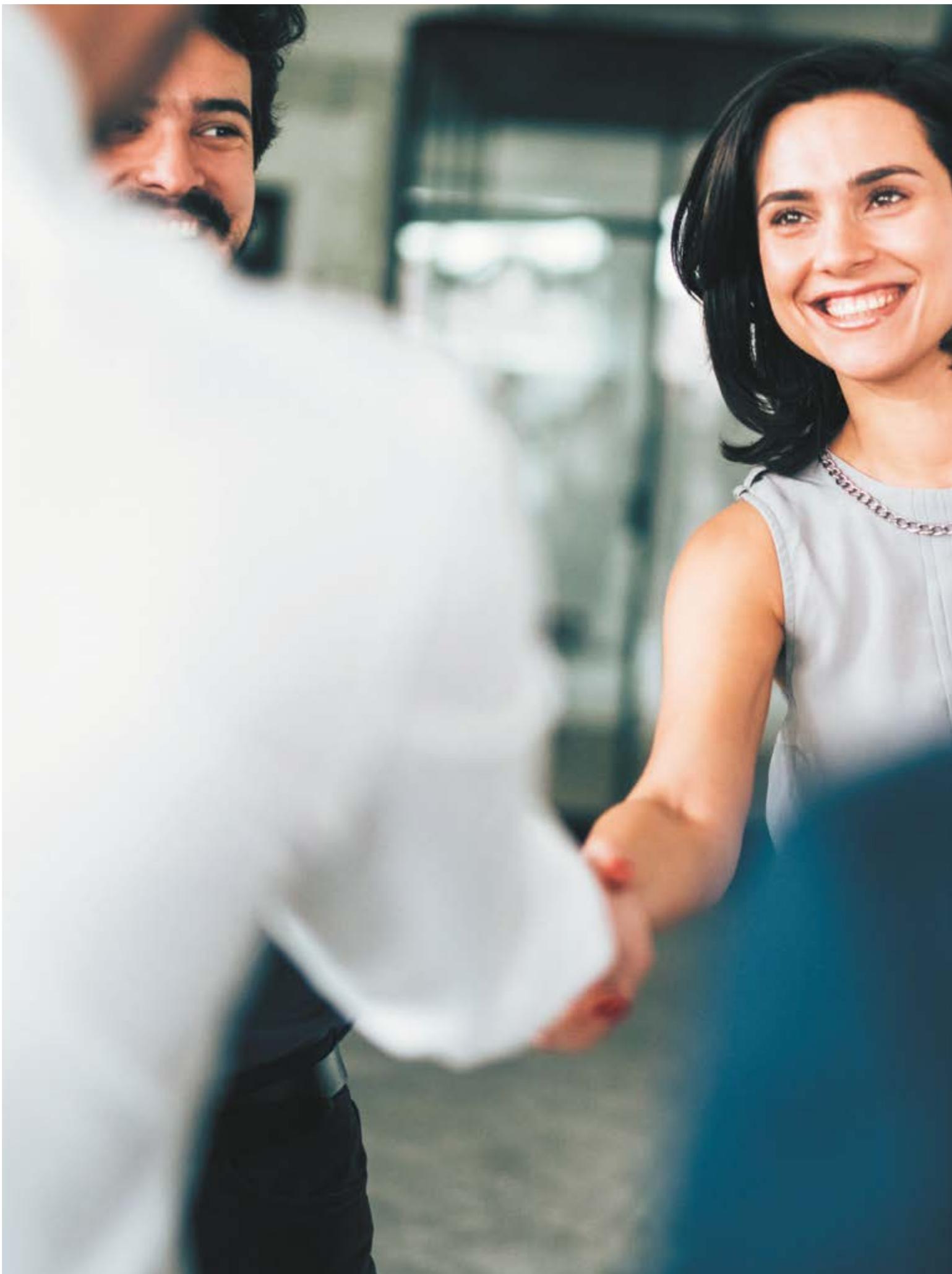
La problématique du mouillage des grandes unités a déjà été abordée supra dans la partie transition écologique. S'il est regrettable que l'entrée en vigueur de la réglementation se soit faite sans installation préalable d'alternatives ni coordination avec les autres pays du golfe méditerranéen, la FIN travaille désormais avec les services de l'État et les collectivités afin que soient mis en place le plus rapidement possible des coffres d'accueil pour les yachts. La ministre de la Mer a annoncé fin janvier 2022 le déploiement de premiers coffres flottants, une douzaine, dès l'été 2022.

Par ailleurs, la Fédération porte auprès des pouvoirs publics des propositions structurantes pour ce secteur d'activité, co-construites avec les professionnels de la grande plaisance. Il s'agit notamment d'instaurer un guichet administratif unique, de travailler à l'harmonisation européenne du cadre réglementaire dans un contexte fortement concurrentiel et de conduire avec la Région Sud une étude économique sur les retombées directes et indirectes du Yachting en France.

## Et les autres territoires ?

Si certaines régions ont une organisation moins structurée pour leur stratégie nautique, les actions de la FIN dans d'autres territoires en dehors de la Méditerranée sont nombreuses. L'expertise et l'expérience de la FIN sont régulièrement sollicitées.

On peut citer notamment la participation aux travaux menés par la Région Nouvelle Aquitaine pour évaluer le poids économique du nautisme et de la plaisance sur son territoire. Le Nautic 2021 a aussi été l'occasion pour le Président de la FIN de rencontrer Loïc Chesnais-Girard, le Président de la Région Bretagne. Cet échange a posé les premiers jalons d'une coopération renouvelée avec cette collectivité, primordiale pour la filière nautique.





---

# 04

## DIALOGUE SOCIAL

Après l'adoption d'une nouvelle convention collective de l'industrie et des services nautiques en 2020, le dynamisme du dialogue social de la branche ne s'est pas démenti cette année. La qualité des travaux de la commission patronale et les relations constructives qui se sont nouées avec les syndicats de salariés ont permis d'engager une modernisation importante de la branche et de renforcer significativement son attractivité.



---

## La représentativité de la FIN reconnue dans la nouvelle branche de l'industrie et des services nautiques

---

La FIN a participé en 2021 à sa deuxième campagne de représentativité patronale, procédure instituée en 2017 et par laquelle les organisations professionnelles doivent passer pour faire reconnaître leur représentativité au sein d'une branche.

Au terme d'un minutieux travail de recensement de ses adhérents relevant de la nouvelle convention collective, la FIN a obtenu cette reconnaissance pour les quatre années à venir, ce qui lui confère la capacité de négocier, signer, et demander l'extension de conventions et accords collectifs de travail, ainsi que le droit de siéger dans certaines instances où elle défend et promeut les intérêts des entreprises du nautisme. À noter que la représentativité de la FIN est désormais reconnue dans le cadre de la branche « de l'industrie et des services nautiques » (IDCC – 3236), née de la signature le 13 octobre 2020 d'une nouvelle convention collective nationale de branche. L'époque des « entreprises relevant de la navigation de plaisance » est donc définitivement révolue.

---

## Toutes les organisations syndicales sont désormais signataires de la convention collective de l'industrie et des services nautiques

---

Au moment de sa signature, la convention de l'industrie et des services nautiques avait recueilli l'approbation de trois organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC) sur les cinq que compte la branche.

Cela représentait déjà une large majorité de l'audience syndicale et conférait au nouveau texte une légitimité sociale indéniable. Dans les mois qui ont suivi, les deux organisations restantes (FO et la CGT), qui réservaient leur voix ou la conditionnaient à l'achèvement d'autres négociations paritaires, ont à leur tour adhéré à la convention. Cette unanimité des organisations syndicales, obtenue grâce au climat de confiance qui règne entre les partenaires, renforce encore la légitimité d'un texte qui permet aux entreprises de proposer un cadre plus attractif pour les salariés.

---

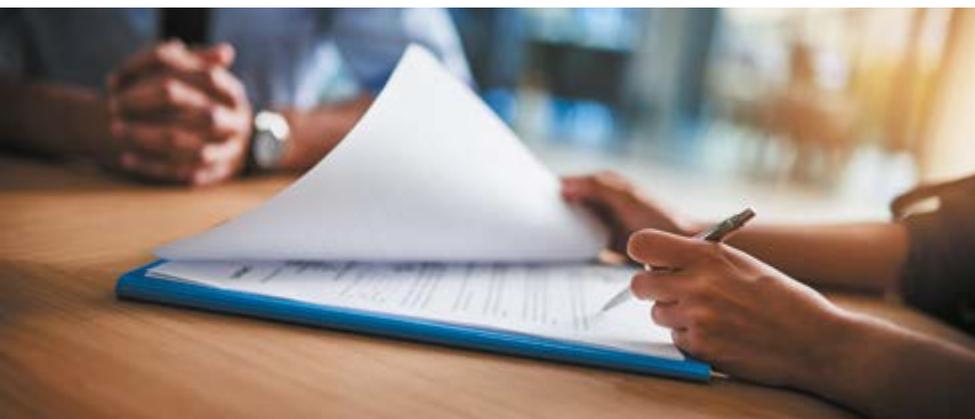
---

## La convention collective est désormais applicable à toutes les entreprises de la branche

Si la signature d'une nouvelle convention fut une étape essentielle du travail de modernisation de la branche, ce dernier devait demeurer incomplet tant que le nouveau texte restait applicable aux seules entreprises de la branche adhérentes de la FIN.

Pour que la convention soit applicable à tous et prenne sa pleine dimension, il fallait qu'elle soit étendue par la ministre du Travail, au terme d'une procédure parfois très longue d'étude du texte par ses services. Par conséquent, l'extension de la convention par un arrêté du 10 novembre 2021, soit à peine plus d'un an après sa signature, a été une bonne nouvelle pour la branche. La rapidité de l'instruction, pour un texte de cette importance, témoigne de sa bonne tenue juridique, et l'extension de la convention a permis, dans la foulée, celle de nombreux autres textes conventionnels (sur l'aménagement du temps de travail, les salaires minima 2021, ou les CDI de chantier).

---



---

## Prévention des risques: la FIN signe une convention avec l'assurance maladie qui permettra de financer les dépenses d'investissement de certaines entreprises

La FIN a signé en 2021 une convention nationale d'objectifs (CNO) avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Cet accord prévoit qu'en contrepartie des engagements de la FIN en matière de prévention, la CNAM prenne en charge une partie des dépenses d'investissement de certaines entreprises de la branche (construction, réparation, maintenance), si ces investissements participent à la diminution des risques d'accident ou de maladie professionnelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les entreprises concernées peuvent donc, sur la base de cette convention, conclure avec la CARSAT de leur région des "contrats de prévention", qui détaillent les travaux à conduire et fixent le montant des subventions allouées par l'Assurance Maladie (de l'ordre de 30 % du coût total des investissements). De son côté, la FIN s'est engagée dans un travail de suivi et d'analyse des indicateurs, de diffusion des bonnes pratiques et de sensibilisation à la prévention des risques.

---

---

## Des salariés mieux protégés avec l'introduction de la prévoyance pour les non-cadres

Chantier majeur de l'année sociale 2021, l'introduction de la prévoyance dans la branche est née de la volonté des partenaires sociaux de mieux protéger les salariés face aux conséquences de divers aléas de la vie. Jusqu'alors, il n'existait pas d'obligation, pour l'employeur, de souscrire à un contrat de prévoyance pour les salariés non-cadres, alors que les salariés cadres bénéficient au minimum du « 1,5 % prévoyance ».

Désireux de combler ce manque, les partenaires sociaux de la branche ont ouvert des discussions qui ont abouti, le 21 décembre 2021, à la signature d'un accord fixant des garanties minimales de prévoyance afin de protéger les salariés non-cadres et leurs ayants-droits contre un certain nombre de risques (décès, obsèques, éducation des enfants en cas de décès de l'assuré, incapacité, invalidité). L'accord prévoit une cotisation minimale d'un niveau raisonnable (0,70 % du salaire annuel brut), que l'employeur devra prendre pour moitié à sa charge. La FIN a prévu un délai (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023), ainsi qu'un accord-type, en partenariat avec AG2R, pour aider les entreprises à se conformer à leurs nouvelles obligations.

---



---

# 05

## RÉSEAUX

La FIN est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les enjeux du nautisme et de la plaisance.





## Nautisme de demain: le Président de la FIN remet un rapport à la ministre de la Mer

Cette année a été marquée par un important travail de la Fédération pour alimenter un rapport structurant pour la filière nautique, élaboré par Yves Lyon-Caen, Président de la Fédération des Industries Nautiques et Guillaume Sellier, Directeur de la mer NAMO (Nord Atlantique-Manche Ouest).

Ce rapport a fait suite à une mission que leur avait confiée la ministre de la Mer fin juillet; une mission ayant pour objectif de réfléchir aux perspectives du secteur pour les années à venir. Un tel exercice constituait une première pour la filière.

Afin de répondre de façon pertinente à la demande et appréhender précisément les enjeux et attentes, les deux rapporteurs ont souhaité mener un travail collaboratif et entendre très largement les acteurs de la filière nautique. Ce sont ainsi près de 130 personnes d'horizons très différents (chefs d'entreprise, associations sportives, ports de plaisance, collectivités, services

de l'État, ...) qui ont été auditionnées entre septembre et novembre 2021. Une forte attente de soutien et de simplification a été exprimée et partagée à cette occasion.

Ces échanges ont abouti à une quarantaine de propositions pour « le nautisme de demain » qui ont été rendues à la Ministre en décembre. Il s'agit à la fois de mesures immédiates visant à lever certains blocages anciens (statuts du navire, diplômes des skippers, etc.) et des orientations à moyen et long terme pour la filière, sur des enjeux à la fois sociétaux, de transition écologique, de formation, de simplification ou encore d'innovation.

La ministre de la Mer a indiqué lors de la remise du rapport: « l'ensemble de ces propositions doit aider à structurer encore un peu plus notre ambition forte dans le domaine de la plaisance ». La FIN tiendra compte dans son prochain rapport annuel des avancées concrètes de cette mission.

## Élections présidentielles 2022 : la CNP soumet aux candidats une plateforme de propositions

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) regroupe les quatre grandes familles du nautisme: monde sportif, usagers, industries et services nautiques, ports de plaisance. Présidée par Yves Lyon-Caen, elle est un interlocuteur important des pouvoirs publics sur les enjeux transversaux de la plaisance, notamment au sein du comité du nautisme et de la plaisance, qui est coprésidé par le Secrétaire général de la mer et le Président de la CNP. En cette année électorale, la CNP a travaillé à l'élaboration d'une plateforme à destination des candidats à l'élection présidentielle qui porte une vingtaine de propositions fortes pour le nautisme et la plaisance, articulées autour de 4 enjeux: la transition écologique, la simplification, l'emploi et l'innovation notamment numérique.



## Le dialogue de la FIN avec les parlementaires, toujours nourri

Comme chaque année, les échanges de la FIN avec les parlementaires impliqués sur les sujets maritimes ont été nourris. Une délégation d'une quinzaine de députés et sénateurs ont ainsi eu l'occasion de venir visiter la dernière édition du Nautic et rencontrer des chefs d'entreprise.

Yves Lyon-Caen a aussi été auditionné par le nouveau groupe d'études mer et littoral du Sénat. Il a pu leur présenter la filière, dresser un état des lieux de sa situation économique et aborder les principaux enjeux auxquels les entreprises sont confrontées. Ils se sont montrés particulièrement intéressés par le sujet du traitement des bateaux en fin de vie.

À l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances pour 2022, la FIN a également été entendue par Maina Sage, rapporteur pour avis des crédits fléchés pour les affaires maritimes et députée de la Polynésie.

Cette audition a par ailleurs été l'occasion d'échanger sur les enjeux nautiques locaux, principalement ceux des professionnels de la location de bateaux de plaisance.

Lors des assises de l'économie de la mer, le grand rendez-vous de la communauté maritime qui s'est tenu en septembre à Nice, Yves Lyon-Caen a par ailleurs participé avec Sophie Panonacle, députée de la Gironde et Présidente du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) à une plénière sur le thème de la plaisance et du développement durable.

Enfin, la FIN a échangé à plusieurs reprises à l'automne avec Claire Pitollat, députée de Marseille, qui a déposé une proposition de loi visant à lutter contre les rodéos nautiques - qui ont malheureusement fait la une cet été - et à renforcer les moyens de sanction face à ces incivilités.

## EBI poursuit sa montée en puissance, avec l'implication active de la FIN



European Boating Industry (EBI) est l'association qui regroupe au niveau européen les fédérations nationales des industries nautiques (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Finlande...). La FIN en est l'un des membres fondateurs et participe très activement à ses travaux. Elle préside notamment le comité exécutif qui travaille aux sujets techniques et élabore les positions d'EBI sur certaines réglementations ou politiques européennes (Green Deal, RCD, standardisation, etc.).

Présidée par Jean-Pierre Goudant, ancien vice-président de la FIN, elle est animée par Philip Easthill, son secrétaire général, qui ont depuis trois ans effectué un travail important pour positionner EBI auprès des pouvoirs publics européens.

Cette année, plusieurs webinaires ont été organisés par EBI et proposés aux adhérents de la FIN, lesquels ont pu, à ce titre, y assister gratuitement. Il y a eu notamment un webinaire sur l'analyse de cycle de vie (le 9 novembre) et un autre sur les possibilités de financement offertes par l'Union Européenne pour le secteur du nautisme (le 26 novembre). Les replays sont d'ailleurs accessibles uniquement pour les membres de la FIN sur [www.fin.fr](http://www.fin.fr) (rubrique replay).

## L'adhésion de la FIN au MEDEF mise à profit

Depuis trois ans maintenant, la FIN est adhérente du MEDEF, la principale organisation de représentation des entreprises françaises.

Une collaboration fructueuse a lieu régulièrement avec les équipes du Medef. L'appartenance de la FIN à cette organisation permet aussi à l'équipe de la FIN d'accéder à certaines informations juridiques, législatives, sociales, de façon rapide et elle peut ainsi les partager le cas échéant avec ses adhérents.

Être membre du Medef ouvre également la possibilité aux adhérents de la FIN d'assister gratuitement à certaines conférences organisées par le MEDEF. À titre d'exemple, cette année, les adhérents ont pu suivre un webinaire sur le bilan GES (le 7 octobre) ou encore sur les solutions permettant aux entreprises de s'engager pour la préservation de l'océan (8 février).

Le Président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux est aussi venu visiter cette année le salon nautique. Il a pu échanger avec de nombreux exposants à cette occasion.

Enfin, l'Assemblée générale de la Fédération se tient cette année dans l'auditorium du siège du Medef à Paris.





---

# 06

## RÉGLEMENTATION

La FIN aide les entreprises dans le décryptage de la réglementation et porte les intérêts de la filière au cours de l'élaboration de celle-ci.



## Le guide sur les AOT du domaine public maritime enfin publié

L'ordonnance n° 2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques est une réforme d'envergure dans l'attribution des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime. Ce texte a soulevé de nombreuses interrogations légitimes, notamment chez les professionnels du nautisme.

Les membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) que sont les représentants des usagers, du monde sportif, de l'industrie et des services nautiques et des ports de plaisance, ont souhaité bénéficier d'un guide pour répondre à leurs nombreuses interrogations sur l'application de cette ordonnance.

Après près de deux ans de travaux, ce guide a été finalisé en juin 2021. Il est issu d'un travail collaboratif mené au sein du Comité du Nautisme et de la

Plaisance, entre les services de l'État et les membres de la Confédération, sous la coordination du Secrétaire Général de la Mer. La Fédération s'y est particulièrement impliquée pour porter les intérêts des professionnels du nautisme.

Ce document permet à tous les candidats désireux de se voir attribuer un titre d'occupation, en particulier lorsqu'ils exercent une activité économique, de mieux comprendre le processus d'attribution et d'identifier les questions qu'il leur sera utile de poser aux services gestionnaires.

Par ailleurs, la FIN a préparé une fiche de synthèse dédiée qui vise à leur donner les principales clés de ce guide et des nouvelles règles en vigueur pour l'attribution des AOT. Ces documents sont accessibles sur le site de la FIN.

## La FIN accompagne ses adhérents dans l'évolution des démarches d'immatriculation et de francisation des bateaux

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des francisations et du DAFN a été transférée des douanes vers les affaires maritimes et la Direction générale des finances publiques (DGFiP) pour le recouvrement. L'immatriculation et la francisation sont désormais regroupées en une démarche unique, l'enregistrement réalisable en ligne sur le portail [www.demarches-plaisance.gouv.fr](http://www.demarches-plaisance.gouv.fr).

Afin d'accompagner les professionnels, répondre à leurs questions et présenter le nouveau dispositif, la FIN a organisé avec la direction des affaires maritimes



## L'opportunité d'une révision de la Directive européenne « Bateaux de plaisance » toujours en discussion

En 2020, la Commission européenne a engagé un processus d'audit de la directive européenne sur les bateaux de plaisance (dite RCD) afin de déterminer s'il était nécessaire de la faire évoluer. Aux côtés d'European Boating Industry (EBI), la FIN s'est impliquée pour transmettre au prestataire en charge de cet audit des éléments concrets et des retours d'expérience sur l'application de cette réglementation.

Celui-ci s'est terminé en 2021 et a été rendu à la Commission. Sur chacun des 4 axes développés (émissions des moteurs de propulsion, émissions des installations essence, catégories de conception et émissions carbone), les constats et perspectives partagés par la FIN et EBI ont été globalement entendus. Il s'agissait notamment d'éviter des préconisations allant vers une baisse des seuils d'émission inatteignables par les constructeurs.

Sur cette base, la Commission européenne doit désormais engager des échanges avec le Parlement européen et le Conseil à propos de l'opportunité d'une révision de la Directive. EBI et la FIN travaillent donc désormais à préparer des argumentaires et engager des contacts avec ces deux instances afin de les leur partager et faire valoir les intérêts des entreprises de la filière nautique.

deux webinaires réservés aux adhérents, les 9 et 10 novembre 2021. Une centaine d'adhérents ont participé et plusieurs supports ont été mis à leur disposition sur le site de la FIN : présentation de la réforme, tutoriels, FAQ, captation vidéo du 2ème webinaire.

Par ailleurs, la gestion des hypothèques maritimes est transférée des douanes vers les greffes des tribunaux de commerce des ports d'attache. Un portail d'enregistrement et de consultation est désormais opérationnel.

La FIN a travaillé avec le conseil national des greffiers des tribunaux de commerce pour établir un mode d'accès aux informations avant la mise en ligne du portail.





---

## Diagnostic prévente pour les bateaux d'occasion : les travaux se poursuivent

---

La FIN a poursuivi en 2021 les travaux sur le diagnostic prévente, afin de sécuriser l'achat des bateaux d'occasion. Le groupe de travail animé par les représentants du métier Négoces et Maintenance a largement consulté les acteurs de la filière.

Le projet s'est enrichi de leurs contributions et a acquis ses principaux traits : il s'agirait d'un diagnostic technique au contenu harmonisé, réalisé par un contrôleur compétent et certifié, à la demande et aux frais du vendeur. Le recours au dispositif, non-obligatoire, serait encouragé par une mobilisation en ce sens de nombreux acteurs de la filière, et des plateformes de vente de bateaux d'occasion.

La FIN a désormais associé la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et des représentants des experts maritimes à ses travaux, ce qui devrait permettre de faire avancer encore ce projet.

---

## Publication d'une nouvelle norme internationale sur la location

---

Depuis plusieurs années, la FIN s'implique dans un travail d'amélioration et d'harmonisation des pratiques des loueurs maritimes au niveau international.

À son initiative et grâce au travail des adhérents du métier de la location maritime, avait déjà été publiée en 2018 une première norme ISO 20 410 sur la location charter de bateaux habitables, qui définissait les exigences minimales requises en matière de service et d'équipement. Ce travail a continué et a abouti à la publication, en novembre 2021, d'une nouvelle norme ISO 22876 qui traite des "services connexes et des expériences complémentaires", comme l'organisation du voyage vers le lieu d'embarquement et celle d'un accueil de haute qualité, la fourniture d'informations relatives à la navigation, à l'environnement, ou encore la mise à disposition d'équipements optionnels ou d'un équipage.

Ces normes constituent un outil très utile pour les professionnels de la location qui peuvent ainsi comparer leurs pratiques à des références internationales exigeantes et, le cas échéant, définir un plan d'actions permettant de s'y conformer.







---

# 07

## EMPLOI ET FORMATION

La filière nautique est confrontée depuis plusieurs années à un déficit de main-d'œuvre opérationnelle. Alors que les industries nautiques connaissent un regain d'activité important depuis l'été 2020, cette problématique de recrutement s'est encore aggravée. Afin d'y remédier, la FIN travaille d'une part à mieux valoriser et mieux faire connaître les métiers de la filière nautique et d'autre part à moderniser la formation, des jeunes mais aussi des adultes, afin qu'elle réponde mieux aux besoins des entreprises.



## PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE...

### ... à travers l'organisation d'une journée découverte des métiers au Nautic de Paris

Lors du Nautic 2021, la Fédération a organisé, en partenariat avec le campus des métiers et des qualifications des Sables d'Olonne, une journée découverte des métiers du nautisme, afin de les promouvoir.

La FIN a ainsi reçu à cette occasion 14 collégiens de Nantes préparant le BIMer et 17 lycéens en BAC Pro Maintenance Nautique originaires du département de Loire Atlantique, mardi 7 décembre 2021. Les élèves ont eu l'occasion de visiter les stands du Groupe Bénéteau, Fountaine-Pajot, Alubat, NV Equipment, Wichard, Nautix, Yamaha Motor, Suzuki, Mercury Marine, France Catamaran, NHS RS Sailing et Redwood Paddle. L'occasion pour ces élèves d'échanger avec les professionnels qui ont pris le temps de leur présenter leurs entreprises et leurs métiers et de répondre à leurs questions.

À l'issue de ce parcours, les élèves ont assisté à une présentation du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) par Guillaume Philippe, Directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications d'Occitanie. Ouvert aux collégiens et lycéens sur la base du volontariat, et inspiré du brevet d'initiation à l'aéronautique, ce diplôme valide une formation qui permet d'acquérir des notions transversales sur 6 thématiques : description / construction de navires ; flottabilité / stabilité / sécurité ; mer et météo ; navigation / réglementation / sécurité ; espaces maritimes / milieu marin et enjeux ; anglais maritime.

Il s'agit d'un bon moyen pour les jeunes de découvrir le milieu maritime et la FIN y est très favorable en particulier lorsqu'il est coloré nautisme comme celui d'Occitanie.

### ... avec le lancement d'une importante campagne de communication

Toujours dans un souci de mieux faire connaître les métiers de la filière nautique, la FIN, avec le soutien de l'OPCO 2I, a décidé de déployer cette année une campagne de communication dédiée.

Concrètement, cinq vidéos promotionnelles et pédagogiques ont été réalisées pour présenter 5 métiers particulièrement en tension : celui d'accastilleur, d'opérateur composite, de menuisier d'agencement nautique, de mécanicien nautique et d'agent de maintenance nautique.

Lancée le 7 décembre dernier au Nautic de Paris, la campagne est également diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site [www.parcoursmetiers.tv](http://www.parcoursmetiers.tv), une plateforme qui propose de découvrir plus de 7500 vidéos pour permettre aux jeunes de trouver leur métier ou leur formation. Elle bénéficiera d'une nouvelle mise en avant importante en 2022.



---

## ... par la participation de la FIN à la semaine de l'emploi maritime

---

Du 21 au 25 mars, Pôle Emploi Maritime et ses partenaires organisent pour la 7<sup>ème</sup> fois la semaine de l'emploi maritime. Objectif : permettre au grand public de découvrir les métiers de la mer et de rencontrer les professionnels du secteur à travers des conférences, visites d'entreprises, forums de recrutement, etc. La FIN est partenaire de cette opération. À ce titre, elle intervient au sein d'une conférence nationale sur les financements de la formation professionnelle et l'attractivité des filières maritimes, a diffusé ses vidéos de promotion des métiers nautiques en tension et incité ses adhérents à organiser les visites d'entreprises.

---

## ... en renforçant les liens entre les entreprises et les établissements scolaires à travers le réseau des Campus et des lycées du nautisme

La FIN a initié en 2019 le réseau des Campus et Lycées du nautisme afin d'encourager la synergie entre entreprises et établissements de formation. C'est une initiative inédite qui n'existe pas dans d'autres secteurs. Trois actions prioritaires ont été identifiées dans ce contexte :

- ↳ l'évaluation qualitative et quantitative des besoins des entreprises
- ↳ la cartographie des formations
- ↳ la promotion des métiers (au niveau local)

Début 2022, ce sont trois nouveaux lycées qui ont rejoint un réseau qui compte désormais 21 établissements : le Lycée polyvalent Pierre Guéguin de Concarneau (29), le Lycée professionnel Saint-Gabriel de Pont-l'Abbé (29), le Lycée professionnel Jules Raimu de Nîmes (30).

Ces nouvelles arrivées marquent le dynamisme d'un réseau qui occupe une place primordiale dans la stratégie de promotion des métiers et des qualifications de la branche.

---





# MODERNISER LA FORMATION...

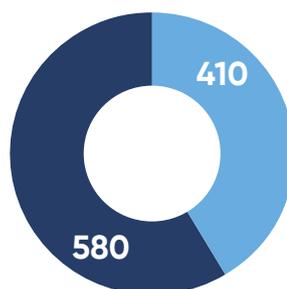
« Chaque année, environ 1500 personnes sont diplômées de formations aux métiers du nautisme, à l'issue soit d'une formation initiale destinée aux jeunes, soit d'une formation pour adulte ».

Cette offre de formation pour adulte est déployée à travers :

## ▾ dix Certificats de Qualification

**Professionnelle (CQP)** qui sont des diplômes créés et animés par la FIN au titre de la politique de formation de la branche de l'industrie et des services nautiques dont elle a la charge : matériaux composites, menuisier de fabrication nautique, menuisier d'agencement nautique, voilier nautique, sellier nautique, agent de maintenance et de services dans les industries du nautisme maritime et fluvial, mécanicien nautique, peintre nautique, personnel de bord, formateur de permis plaisance ;

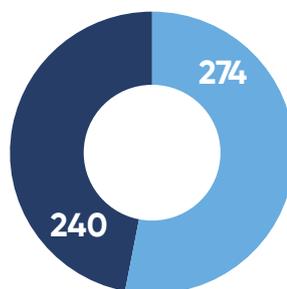
▾ **quatre titres professionnels** délivrés par le ministère du Travail : agent de maintenance en marine de plaisance, mécanicien réparateur en marine de plaisance, constructeur aménageur bois et composite, stratifieur multi procédés en matériaux composites.



**Formations initiales : 990 diplômés en 2020**

**BAC PRO**  
Maintenance nautique

**CAP Réparation et entretien**  
des embarcations de plaisance



**Formations professionnelles pour adultes : 514 diplômés en 2020**

**Certificats de qualification professionnelle**

**Titres professionnels**

\*les chiffres 2021 des formations initiales et titres professionnels ne sont pas encore disponibles, il a donc été choisi de présenter les chiffres 2020.



---

## ... en transformant les CQP nautiques de la FIN

---

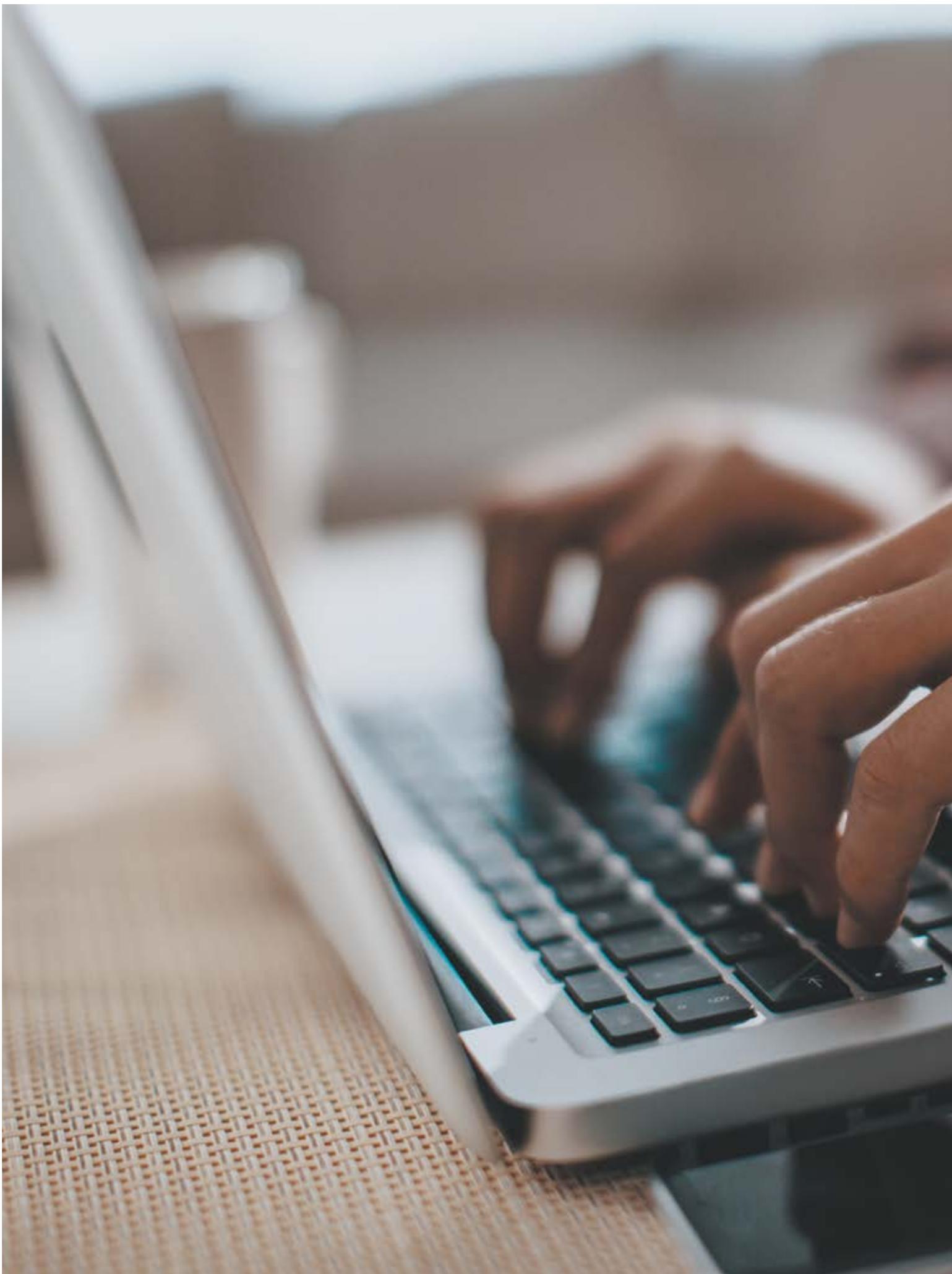
La politique menée en termes de formation professionnelle par le gouvernement tend désormais à favoriser l'apprentissage au détriment de la professionnalisation. La FIN a donc engagé cette année des travaux de transformation de sept de ses 10 CQP (le CQP d'agent de maintenance nautique, le CQP mécanicien, le CQP ouvriers matériaux composites, le CQP d'agencement nautique, le CQP menuisier de fabrication nautique, le CQP voilier et le CQP sellier nautique) afin de s'adapter à ce nouveau contexte. Concrètement il s'agit ainsi à la fois de faire évoluer les contenus pour répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension, mais aussi de pouvoir continuer de bénéficier des financements dédiés à la formation professionnelle. L'objectif est de terminer cette transformation à la rentrée 2022.

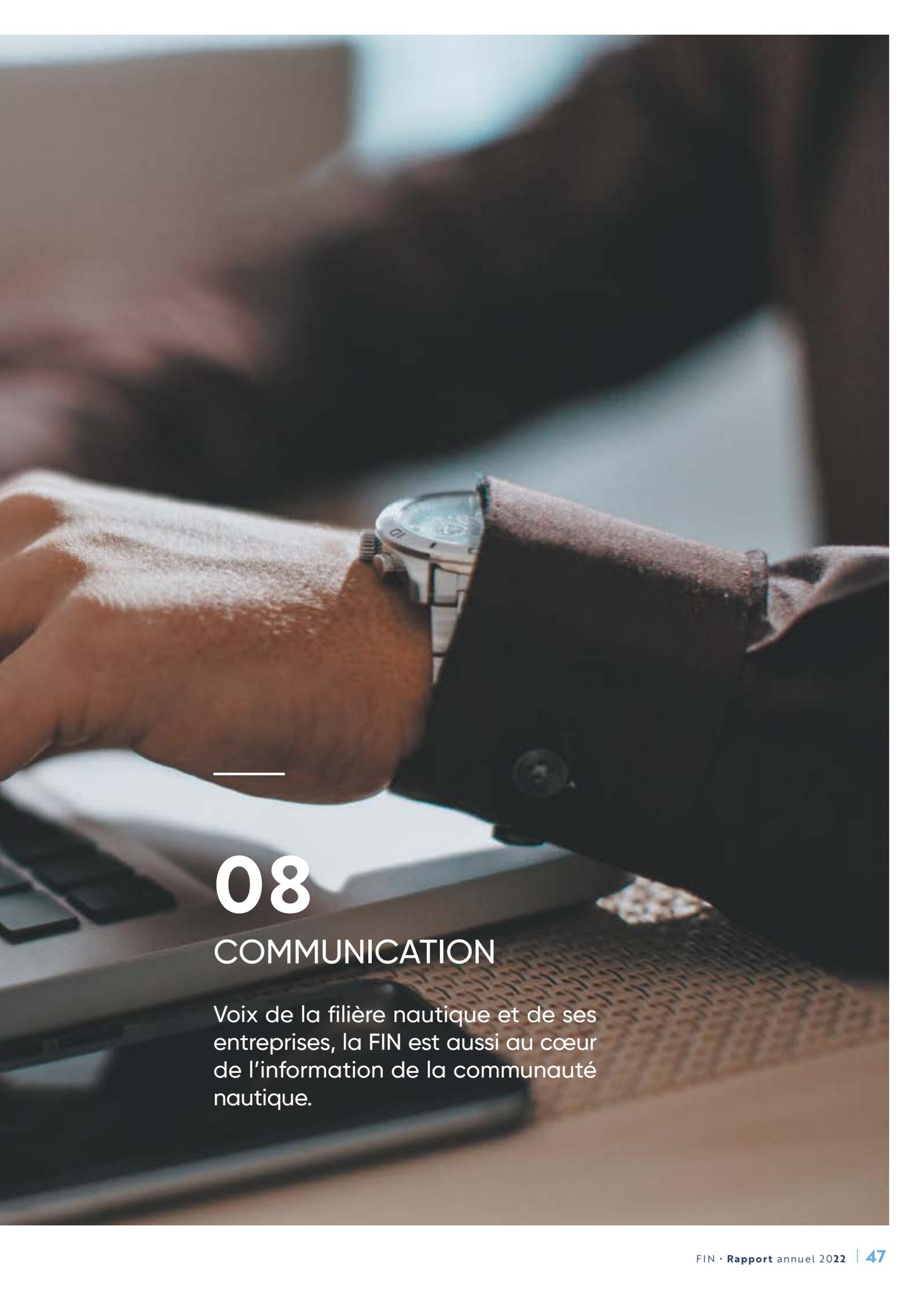
---

## ... en rénovant les diplômes « nautiques » délivrés par l'Éducation Nationale

---

Démarrés en novembre 2019, les travaux de rénovation du CAP réparation et entretien des embarcations de plaisance et du Bac pro maintenance nautique ont continué en 2021. La FIN y participe très activement. Début 2022, les Directeurs Opérationnels des Campus et des Lycées d'Occitanie et des Pays de la Loire sont venus renforcer le groupe de travail existant afin d'enrichir les réflexions de leurs doubles expertises à la fois terrain et pédagogiques. L'objectif est de parvenir au terme de ce chantier à l'horizon de septembre 2023.



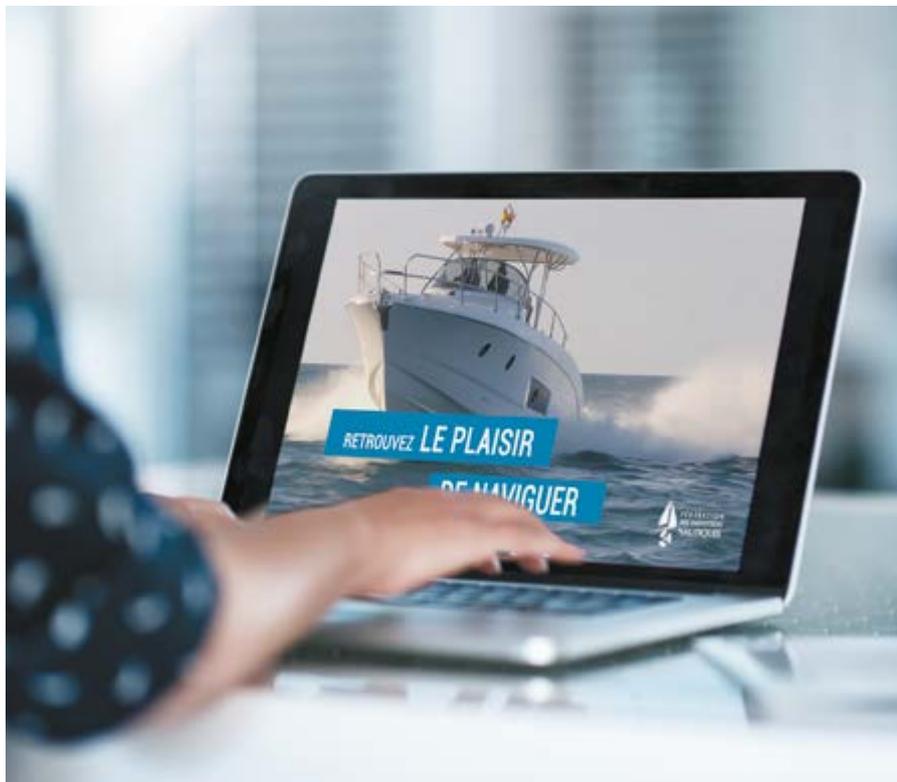


---

# 08

## COMMUNICATION

Voix de la filière nautique et de ses entreprises, la FIN est aussi au cœur de l'information de la communauté nautique.



## Campagne "Cette année, pensez à la location fluviale!"



## Campagne "Retrouvez le plaisir de naviguer, en toute sécurité"

La sécurité des plaisanciers est une préoccupation importante pour les professionnels. Afin d'accompagner le retour sur l'eau des pratiquants après les périodes de confinement, le Métier des Motoristes a décidé de mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de sécurité (port du coupe-circuit, respect des vitesses, etc.). Une vidéo a été réalisée et diffusée sur YouTube et Facebook du 18 juillet au 31 août 2021 avec un beau succès puisqu'elle a été vue par 1,3 million de personnes.

Forts de ce succès, les Motoristes de la FIN ont décidé de mener une nouvelle campagne en 2022 en partenariat avec les Éditions Larivière (Moteur Boat, Voile Magazine ...).

Comme chaque année, le métier des loueurs fluviaux a mis en place, avec le soutien de la Fédération des Industries Nautiques, une campagne de communication pour promouvoir le tourisme fluvial dans l'hexagone. Le dispositif, lancé en juin dernier en partenariat avec VNF, comportait un premier volet d'actions sur les supports digitaux du Petit Futé: emailing dédié, bannières publicitaires, post Facebook et article sponsorisé. Une campagne sur Google Adwords et sur les réseaux sociaux de la FIN et du Salon Nautique de Paris (Facebook, Instagram, Twitter) est ensuite venue compléter l'opération à partir de fin juin. Cette campagne a permis de toucher plus de 800 000 personnes, et de générer près de 20 000 clics vers le site [www.location-fluviale.com](http://www.location-fluviale.com), qui a vu son audience s'envoler (+250 %).

## Une visibilité média importante



**1200**  
articles parus en 2021



**96,3** MD€  
de contacts\*



**5,72** MD€  
d'équivalent d'achat  
d'espace\*\*

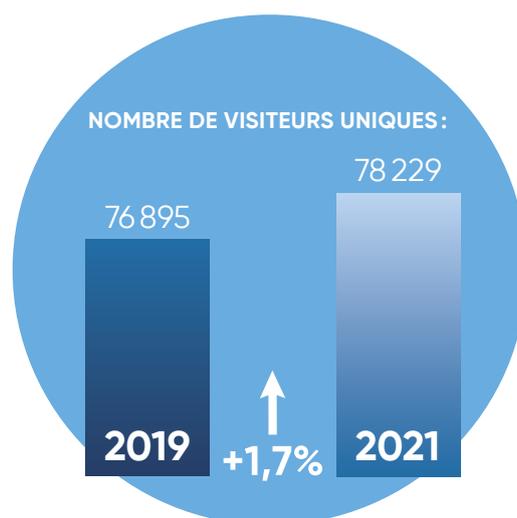


**68**  
interviews

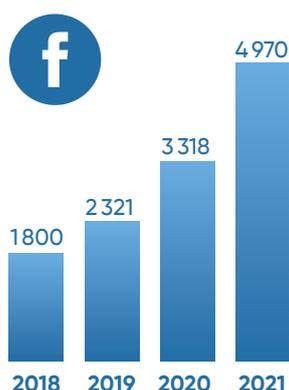
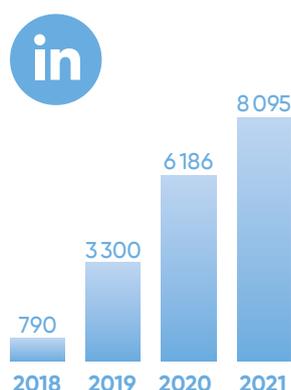
\*Nombre de personnes ayant été exposées aux publications \*\*L'équivalent achat d'espace correspond à la valorisation monétaire des retombées médias.

# DES SUPPORTS DIGITAUX EN PROGRESSION CONSTANTE

Après une année 2020 essentiellement consacrée à l'information et à l'accompagnement des professionnels de la filière durant la crise sanitaire, la FIN a repris en 2021 une activité régulière sur son site [www.fin.fr](http://www.fin.fr), qui a vu son trafic à nouveau progresser.



UNE DYNAMIQUE QUI SE TRADUIT ÉGALEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE « FIL D'ACTU » ENVOYÉ CHAQUE SEMAINE :



NOMBRE D'ABONNÉS AU FIL D'ACTU :



## Top 3 des rubriques les plus consultées en 2021



- Page d'accueil: **47 322** vues / **38 460** visiteurs uniques
- Rubrique Emploi: **46 017** vues / **34 317** visiteurs uniques
- Rubrique Actus: **11 090** vues / **6 542** visiteurs uniques

La rubrique emploi est la plus consultée après la page d'accueil, avec un trafic drainé essentiellement par la page Recherche d'annonces: **25 230 visiteurs uniques et 32 564 pages vues en 2021** (plus de 70 % du trafic de la rubrique emploi).

---

# L'ÉQUIPE DES PERMANENTS



**Fabien Métayer**  
Délégué général



**Guillaume Arnauld des Lions**  
Délégué général adjoint



**Eric Mabo**  
Délégué général adjoint



**Maud Dugourd**  
Secrétaire générale



**Stéphanie Marchand**  
Responsable administrative



**Stéphane Emsellem**  
Responsable financier



**Audrey Salami**  
Responsable communication  
et événementiel



**Charline Leloup**  
Chargée de communication  
digitale



**Louis-Guillaume Sabatier**  
Responsable juridique



**Sébastien Milcendeau**  
Responsable technique



**Céline Viot**  
Responsable emploi  
et formation





22 rue de Madrid 75008 Paris • Tel. +33 (0)1 44 37 04 00 • Courriel : [info@fin.fr](mailto:info@fin.fr) • [www.fin.fr](http://www.fin.fr)

Crédits photo : Allures Yachting, Ana Šutej and Andraž Mihelin, Fontaine-Pajot Gilles Martin-Raget, Zodiac Open Gulfstream Editions Marseille, Damien Lachas, Garcia Yachts Explocat, Julien Hatoum, Quicksilver 705Pilothouse, Istock.

Conception, réalisation : Cithéa • [www.citheia.com](http://www.citheia.com)

---

# Ensemble

CONSTRUISONS  
L'AVENIR  
DE LA FILIÈRE

---



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES